

Construit sur la propriété No. 8, rue Bienville.....	2,000
“ “ “ 10, “ “	1,500
“ “ “ 12, “ “	1,500
“ “ “ 14, “ “	1,500
“ “ L'Arcade, rue du Camp.....	5,000
“ “ propriété No. 22, rue Chartres.....	3,500
“ “ “ 24, “ “	3,500
“ “ “ 26, “ “	3,500
“ “ “ 28, “ “	5,000
“ “ “ 8, “ Conti.....	8,000
“ “ “ 31, “ “	5,000
“ “ “ 33, “ “	5,000

“ En laissant à mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc une fortune aussi considérable, se montant à cinq millions de piastres y compris les constituts et les intérêts, je n'hésite pas à dire que je suis satisfait d'avance de l'usage qu'il en fera. La connaissance intime que j'ai de son caractère et de son généreux naturel me garantit du dépôt que je fais en ses mains des biens que j'ai si péniblement acquis.

“ Que Dieu lui soit en aide et lui donne sa bénédiction comme je lui donne la mienne.—Amen.

ALPHONSE MEUNIER.

“ 1er Septembre 1836.

“ P. S.—Le mémoire que je laisse dans la petite cassette rouge pourra guider mon légataire universel dans les recherches que je le prie de faire de certaines personnes auxquelles je porte un profond intérêt, et qui doivent se trouver en quelque part au Canada.”

A. M.

Le notaire ayant fini la lecture du testament, le plia et le remit au juge de la Cour des Preuves, qui le parapha.

Tout ce monde ébahi, regardait avec de grands yeux ce papier qui contenait le détail d'une fortune si colossale; plus d'une personne se trouva déçue de ne s'être pas entendue nommer dans les dispositions du défunt. Quand la première émotion d'étonnement fut passée, un murmure confus circula à travers les rangs de cette foule qui encombra la salle et les passages.

—Silence, silence, Messieurs, cria un huissier.

—Si quelqu'un, dit le juge, désire faire quelque opposition à l'enregistrement du testament de feu Sieur Alphonse Meunier, si quelqu'un a quelque réclamation à faire contre sa succession, il est tenu de présenter ses réclamations et oppositions au greffe de la cour des preuves dans la quinzaine, après lequel temps le dit testament sera enregistré et toutes réclamations forcloses.

“ M. le greffier veuillez prendre soin de ces papiers et cassette, continua le juge, et les déposer dans les voûtes du greffe de la cour des preuves. Ils sont sous votre responsabilité.